Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-264210147-20200624-11-06-2020_D08-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2020
Affichage : 24/06/2020
Pour l'autorité compétente par délégation

ville de Saint-Étienne
Centre Communal d'Action Sociale

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du 11 juin 2020

Délibération n° 8

Objet :
Compte Administratif 2019 - ERRD - Approbation

Étaient présents :
M. Gaël PERDRIAU (Président), Mme Nicole AUBOURDY (Vice-Présidente), Mme Siham LABICH, M. Frédéric DURAND, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Marie-Françoise DECERLE, M. Bernard DELAKIAN, M. Pierre CORNILLON, M. Henry DUPOIZAT, Mme Huguette GUILHOT, M. Gérard RIBEYRON

Avaient donné pouvoir :
Néant

Absents / Excusés :
Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Gérard BROUILLET, Mme Myriam ULMER, M. Marcel TARRIER

Vu

- l'article R 123-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- les instructions du plan comptable M.14 (Communes et Centres Communaux d'Action Sociale) ;
- les instructions du plan comptable M.22 (Établissements sociaux et médico-sociaux publics) ;
- les budgets primitifs du C.C.A.S. (Principal – Annexe RPA – Annexe Portage de repas à domicile et service de veille active).

Considérant

Le budget du C.C.A.S se compose de quatre budgets :

- le budget principal du C.C.A.S ;
- un budget annexe des EHPAD ;
- un budget annexe des Résidences autonomie ;
- un budget annexe du Portage de repas à domicile et service de veille active.

1 Présentation consolidée des comptes

1.1 Rappel des résultats par budget

Ce point de la délibération présente les grandes masses des budgets du C.C.A.S. Rappelons que le Budget Principal et le Budget Annexe Portage de repas à domicile et Service de veille active sont votés et exécutés en **M14** et de ce fait soumis à l'équilibre budgétaire. Les budgets annexes EHPAD et Résidences autonomie votés et exécutés de **M22**, dans la mesure où le C.C.A.S. a signé un CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens), ne sont plus soumis à cette règle de l'équilibre budgétaire d'autant plus que de nombreux comptes ne sont plus budgétaires. Cela

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-264210147-20200624-11-06-2020_D08-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2020
Affichage : 24/06/2020
Pour l'autorité compétente par délégation

est particulièrement significatif dans la section d'investissement qui ne fait l'objet que d'un compte d'emploi n'enregistrant que les opérations réelles (c'est-à-dire faisant l'objet d'un mouvement de fonds).

BUDGET PRINCIPAL CCAS

SECTION	CREDITS OUVERTS	REALISES
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	186 456,06 €	130 015,26 €
RECETTES	186 456,06 €	188 975,69 €
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	4 619 651,89 €	4 447 260,84 €
RECETTES	4 619 651,89 €	4 543 711,47 €

BUDGET ANNEXE CCAS - EHPAD

SECTION	CREDITS OUVERTS	REALISES
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	369 804,00 €	201 462,76 €
RECETTES	27 968,00 €	30 856,25 €
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	18 683 537,50 €	18 360 730,29 €
RECETTES	18 683 537,50 €	18 360 730,29 €

BUDGET ANNEXE CCAS - PORTAGE DE REPAS

SECTION	CREDITS OUVERTS	REALISES
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	0,00 €	0,00 €
RECETTES	0,00 €	0,00 €
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	1 039 005,00 €	1 033 252,22 €
RECETTES	1 039 005,00 €	1 033 252,22 €

BUDGET ANNEXE CCAS - RESIDENCE AUTONOMIE

SECTION	CREDITS OUVERTS	REALISES
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	138 100,00 €	110 129,51 €
RECETTES	34 920,00 €	14 445,95 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-264210147-20200624-11-06-2020_D08-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2020
Affichage : 24/06/2020
Pour l'autorité compétente par délégation

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	4 514 153,38 €	4 318 290,41 €
RECETTES	4 514 153,38 €	4 318 290,41 €

1.2 Neutralisation des flux réciproques

PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Avant neutralisation des flux réciproques

SECTION	CREDITS OUVERTS	REALISES
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	694 360,06 €	441 607,53 €
RECETTES	249 344,06 €	234 277,89 €
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	28 856 347,77 €	28 159 533,76 €
RECETTES	28 856 347,77 €	28 255 984,39 €

FLUX RECIPROQUES

SECTION	CREDITS OUVERTS	REALISES
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	0,00 €	0,00 €
RECETTES	0,00 €	0,00 €
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	3 015 125,89 €	2 941 798,52 €
RECETTES	2 729 842,29 €	2 941 798,52 €

BUDGET CONSOLIDES CCAS ET ANNEXES

Après neutralisation des flux réciproques

SECTION	CREDITS OUVERTS	REALISES
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	694 360,06 €	441 607,53 €
RECETTES	249 344,06 €	234 277,89 €
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	25 841 221,88 €	25 217 735,24 €
RECETTES	26 126 505,48 €	25 314 185,87 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-264210147-20200624-11-06-2020_D08-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2020
Affichage : 24/06/2020
Pour l'autorité compétente par délégation

2 Budget Principal du C.C.A.S 2019

Le budget principal du C.C.A.S. a deux fonctions : il a ses missions propres d'actions sociales, mais il sert également de relais entre le budget de la ville et les budgets annexes (EHPAD, Résidences autonomie et portage). C'est pourquoi une lecture analytique des résultats est nécessaire.

2.1 Présentation des résultats de fonctionnement 2019

2.1.1 Résultats 2019 – Vue d'ensemble par nature :

Les résultats se présentent comme suit :

chapitre	CA 2018	BP 2019	CA 2019	Évolution en% de CA à CA
011- Chapitres à caractère général	167 548,31 €	198 240,00 €	162 349,88 €	-3,10%
012 - charges de personnels	997 047,33 €	1 072 065,00 €	1 070 526,74 €	7,37%
65 - Autres charges de gestion courante	1 030 261,53 €	2 617 580,00 €	3 154 011,99 €	206,14%
67 - charges exceptionnelles	65,00 €	110,00 €	648,50 €	897,69%
68- Dotations aux provisions	5 100,00 €	1 000,00 €	0,00 €	-100,00%
042- Opérations d'ordre	45 645,46 €	58 200,00 €	59 723,73 €	30,84%
Dépenses de Fonctionnement	**2 245 667,63 €**	**3 947 195,00 €**	**4 447 260,84 €**	**98,04%**
002- Résultat de fonctionnement	159 023,51 €	0,00 €	177 456,89 €	11,59%
70- Produits des services	293 951,80 €	288 460,00 €	288 965,69 €	-1,70%
74- Dotations participations	1 967 498,09 €	3 628 135,00 €	3 952 802,91 €	100,91%
75- Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
77- Produits exceptionnels	2 651,12 €	19 000,00 €	2 785,98 €	5,09%
78- Reprises Amortissements et Provision		0,00 €	10 100,00 €	
042- Opérations d'ordre		11 600,00 €	111 600,00 €	
Recettes de Fonctionnement	**2 423 124,52 €**	**3 947 195,00 €**	**4 543 711,47 €**	**87,51%**
RESULTAT	177 456,89 €	0,00 €	96 450,63 €	-45,65%

Le résultat 2019 cumulé de fonctionnement est de : **+ 96 450,63 €.**

2.1.2 Résultats par chapitres : Dépenses

2.1.2.1 Chapitre 011 : 162 349,88 €, soit -3,10 % par rapport au CA 2018.

Les comptes ci-dessous enregistrent les résultats suivants :

- **606 :** Fournitures non stockées 9 342,58 €, soit + 28,23 %

Ce sont essentielles des fournitures administratives et du petit matériel.

- **611 :** Prestations de services 1 596,00 €, soit - 73,19 %
- **613 :** Locations 2 396,56 €, soit - 72,83 %

Une baisse des prestations services et des locations s'explique par la fermeture des logements jeunes en 2018.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-264210147-20200624-11-06-2020_D08-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2020
Affichage : 24/06/2020
Pour l'autorité compétente par délégation

- **615 :** Entretiens 32 854,71 € soit + 12,52 %

Ce sont les contrats de maintenance des logiciels qui augmentent d'une année sur l'autre.

- **618 :** Divers 1 591,00 €, soit + 11,70 %

Ce sont les frais de documentation et des frais de colloque et de séminaires qui varient d'une année sur l'autre.

- **622 :** Honoraires 2 761,31 € soit – 87,74 %

Nous n'avons plus de contentieux concernant la domiciliation ce qui explique la baisse. La dépense correspond aux indemnités du comptable publique.

- **623 :** Annonces et insertion 1 169,90 € soit + 14,83%

Cela correspond aux frais d'annonces et de publicité au groupe moniteur et au journal officiel pour les appels de marchés.

- **624 :** Transport 1 050,00 € soit + 250%

Il y avait très peu de dépenses similaires en 2018. Nous avons acheté des tickets STAS pour les agents du C.C.A.S.

- **625 :** Frais de mission 85 045,50 € soit + 29,45 %

Ces dépenses correspondent essentiellement à celles des voyages Seniors.
62512 Voyages ANCV 67 075,55€
62513 Voyages Séniors à la journée 17 658,00€

En 2019, 5 voyages ont été organisés avec une augmentation du nombre de participants (170 au lieu de 153 en 2018) entraînant une dépense plus importante, compensée par les recettes. A noter par ailleurs que des frais ont été engagés exceptionnellement par le CCAS suite au décès d'une bénévole.

- **626 :** Frais postaux et téléphone 17 455,96 € soit - 1,89 %
- **628 :** Divers 7 086,36 € soit + 0,35 %

Cette dépense correspond aux cotisations à l'UNCCAS et à l'EPURES.

2.1.2.2 Chapitre 012 : 1 070 526,74€ , soit + 7,37 % par rapport au CA 2018.

- **621 :** Autres personnels extérieurs 1 1070 526,74 € soit + 7,37 %

Nous avons pris en charge le poste d'animateur du réseau des bénévoles en 2019, pour une année complète , soit 40 202 € . Ce poste est financé par la Conférence des Financeurs du Conseil Départemental de la Loire, dont le financement est versé au compte 7473 Participation du Département pour 15 000,00 € et au compte 7478-6 Participation aux autres organismes 14 465,00€.

2.1.2.3 Chapitre 65 : autres charges de gestion courante : 3 154 011,49 € soit + 206,31 % par rapport au CA 2018.

- **651 :** Redevance pour licences 641 € soit + 567,71 %
- **652 :** Déficit des budgets annexes 2 931 496,25€ soit + 268,19 %

En 2018, la reprise des excédents d'investissement des Résidences pour Personnes Âgées que le gouvernement nous avait autorisé à faire, a permis de limiter les besoins de financement des budgets annexes. C'était une opération exceptionnelle qui ne se retrouvera pas dans les années suivantes. A ce titre, cela explique cette très grande variation en 2019.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-264210147-20200624-11-06-2020_D08-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2020
Affichage : 24/06/2020
Pour l'autorité compétente par délégation

- **654 :** Pertes sur créances irrécouvrables 800,00 € soit + 252,42 %

Ce compte ne fonctionne pas toutes les années. Il varie d'une année à l'autre.

- **656 :** Secours 169 272,74 € soit – 6,81 %

Les demandes d'aides varie d'une année sur l'autre.

- **657 :** Subventions 51 802,00 € soit -0,61 %

En 2019, la dépense correspond essentiellement à deux grosses sommes 40 000€ (Hospitalité Asile de nuit) et 1 500€ (Revivre),

2.1.2.4 Chapitre 67 : charges exceptionnelles

- **673 :** Titres annulés sur exercice antérieur 0,00 € en 2019

Ce compte ne joue pas toutes les années.

- **678 :** Autres charges exceptionnelles 648,50 € en 2019

Ce compte a été utilisé exceptionnel.

2.1.2.5 Chapitre 68 : Dotations aux provisions (pas de réalisations en 2019)

- **687 :** Dotations aux charges exceptionnelles 0,00 €

Il n'y pas de provision en 2019.

2.1.2.6 Chapitre 042 : Opérations d'ordre, soit + 30,84% par rapport au CA 2018

- ***6761 :*** Différence sur réalisations(positives) 1 600,00€

  En 2018, nous n'avions pas de compte. C'est une écriture exceptionnelle qui correspond à une cession d'un véhicule à une vente aux enchères.

- **681 :** Dotations aux amortissements 58 123,73 €, soit + 27,34 %

Le montant des amortissements est fonction des investissements réalisés en N-1 (2018).

2.1.3 Résultats par chapitre : recettes

2.1.3.1 Chapitre 70 : Produits des services et du domaine : 288 965,69 € soit - 1,70 % par rapport au CA 2018

- **703 :** Redevances 148 093,08 € soit +12,08 %

Il s'agit du tiers du produit des concessions cimetières versé par la Ville de Saint-Étienne au C.C.A.S. Ces produits varient d'une année sur l'autre.

- **706 :** Prestations de services 75 133,34 € soit + 24,53 %

Ce sont les recettes liées aux voyages Seniors qui ont augmenté du fait de l'augmentation du nombre de participants

- **708 :** Autres prestations 65 739,27 € soit – 35,22%

Il s'agit des remboursements des budgets annexes de frais engagés par le Budget principal : agents du siège, fournitures informatiques. La baisse s'explique par la fermeture de La Rivière.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-264210147-20200624-11-06-2020_D08-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2020
Affichage : 24/06/2020
Pour l'autorité compétente par délégation

2.1.3.2 Chapitre 74 : Subventions : 3 952 802,91 € soit + 100,91 % par rapport au CA 2018

- **747 :** Participations 3 952 802,91 € soit + 100,91%

Pour l'essentiel, il s'agit des subventions versées par la Ville de Saint-Étienne permettant l'équilibre des activités du C.C.A.S. En 2018, elles avaient baissé du fait de la reprise – tout à fait exceptionnelle – d'une partie des excédents d'investissement des budgets des Résidences pour Personnes Âgées.

2.1.3.3 Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 2 785,98 € soit + 5,09 % par rapport au CA 2018

- **773 :** Annulations mandats exercices antérieurs 388,20 € soit + 57,30 %

Il s'agit d'un compte de régularisation.

- **775 :** Produit de cession d'immobilisation 1 600,00€ en 2019

En 2018, nous n'avions pas de compte. C'est une écriture exceptionnelle qui correspond à une cession d'un véhicule à une vente aux enchères.

- **778 :** Autres produits exceptionnels 797,78 € soit – 67,26 %

2.1.3.4 Chapitre 78 : Reprises sur provisions sur risques et charges exceptionnelles, soit 10 100,00 €

Cette somme correspond à la reprise de provisions effectuées sur le service domiciliation. Le risque n'existe plus, Nous reprenons la provision. C'est une écriture comptable.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre, soit 111 600€

En 2019 (délibération du 04/12/2019), nous avons transféré un excédent d'investissement de 100 000€ au profit de la section fonctionnement. Cela explique cette très importante variation. Cette somme a été inscrite au compte 7785.
Une écriture de quote-part de subvention d'investissement pour 11 600€ a été passée en 2019. Elle correspond à l'étalement de la subvention pour la réalisation du parc du Square Préher.

002 Report section de fonctionnement : 177 456,89 €, soit + 11,59 % par rapport au CA 2018

C'est le report des résultats de 2018.

2.1.4 Résultats par missions

Pour aller plus loin dans l'analyse des résultats 2019, il est utile de présenter le fonctionnement du budget principal du C.C.A.S à partir des missions qu'il remplit :

ACTIVITE	2018			2019		
	D	R	SOLDE	D	R	SOLDE
Fonctionnement du CCAS	120 180,66 €	122 297,40 €	2 116,74 €	137 674,14 €	141 865,06 €	4 190,92 €
Personnel	962 553,19 €	962 553,19 €	0,00 €	1 030 324,45 €	1 030 324,45 €	0,00 €
Total	**1 082 733,85 €**	**1 084 850,59 €**	**2 116,74 €**	**1 167 998,59 €**	**1 172 189,51 €**	**4 190,92 €**
Autres(micro-crédits,téléalarme)	52 922,27 €	225 910,04 €	3 577,04 €	53 384,87 €	216 709,73 €	5 936,99 €
Secours	169 410,73 €			157 387,87 €		
total	**222 333,00 €**	**225 910,04 €**	**3 577,04 €**	**210 772,74 €**	**216 709,73 €**	**5 936,99 €**
Domiciliation	19 766,85 €	19 566,85 €	-200,00 €			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-264210147-20200624-11-06-2020_D08-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2020
Affichage : 24/06/2020
Pour l'autorité compétente par délégation

Logements jeunes	13 470,17 €	7 120,44 €	-6 349,73 €	556,62 €	0,00 €	-556,62 €
Réseau des bénévoles	34 494,14 €	38 687,00 €	4 192,86 €	40 202,29 €	29 465,00 €	-10 737,29 €
voyages Séniors	65 264,09 €	70 332,40 €	5 068,31 €	85 932,35 €	86 493,34 €	560,99 €
Total	**132 995,25 €**	**135 706,69 €**	**2 711,44 €**	**126 691,26 €**	**115 958,34 €**	-10 732,92 €
EHPAD	145 605,06 €	671 420,00 €	10 073,21 €	1 401 295,17 €	2 653 397,00 €	-80 376,06 €
Résidences Autonomies	515 741,73 €			1 332 477,89 €		
Portage	146 258,74 €	146 213,69 €	-45,05 €	208 025,19 €	208 000,00 €	-25,19 €
Total	**807 605,53 €**	**817 633,69 €**	**10 028,16 €**	**2 941 798,25 €**	**2 861 397,00 €**	-80 401,25 €
REPORT RESULTAT ANTERIEUR		159 023,51 €	159 023,51 €		177 456,89 €	177 456,89 €
	2 245 667,63 €	**2 423 124,52 €**	**177 456,89 €**	**4 447 260,84 €**	**4 543 711,47 €**	**96 450,63 €**

2.2 Les résultats de la section d'investissement

Les résultats se présentent comme suit :

CHAPITRE	CA 2018	BP2019	Budget TOTAL	CA 2019
20 Immobilisations Incorporelles	9 325,32 €	30 000,00 €	40 000,00 €	10 242,00 €
204 Subventions d'équipement versée	2 304,26 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21 Immobilisations corporelles	72 480,88 €	20 600,00 €	34 856,06 €	8 173,26 €
23 Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040 Opérations d'ordre transfert entre section	0,00 €	11 600,00 €	111 600,00 €	111 600,00 €
Total Dépenses	**84 110,46 €**	**62 200,00 €**	**186 456,06 €**	**130 015,26 €**
001 Solde antérieur reporté	156 588,35 €		124 256,06 €	124 256,06 €
040 Opérations d'ordre transfert entre section	45 645,46 €	58 200,00 €	58 200,00 €	59 723,73 €
10 Dotations, Fonds divers et réserves	3 828,45 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 995,90 €
13 Subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21 Immobilisations corporelles	2 304,26 €			
Total Recettes	**208 366,52 €**	**62 200,00 €**	**186 456,06 €**	**188 975,69 €**
RESULTAT	**124 256,06 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**58 960,43 €**

L'excédent de clôture de l'exercice 2019 est de + **58 960,43 €.**

Les dépenses d'équipement brut de 2019 (logiciels, matériel informatique et mobiliers) se sont élevées à **18 415,26 €**.

2.2.1 Dépenses d'investissement

2.2.1.1 Chapitre 20 : Immobilisation immatérielle : 10 242,00 €

- **205 :** Concessions et droits similaires 10 242,00 €

Cela correspond à l'achat de logiciels. Le C.C.A.S. a acheté des licences pour e-parapheur électronique auprès de la SRCI et complété le module ELISSAR par l'achat du développement de requêtes pour le service domiciliation.

2.2.1.2 Chapitre 21 : Immobilisation : 8 173,26 €

- **218 :** Autres immobilisations 8 173,26 €

Le C.C.A.S. a acquis du matériel de bureau, des ordinateurs dans le cadre du renouvellement de son patrimoine.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-264210147-20200624-11-06-2020_D08-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2020
Affichage : 24/06/2020
Pour l'autorité compétente par délégation

2.2.1.3 Chapitre 040 : Opérations d'ordre : 111 600,00€

- **1068 :** Excédent d'investissement transféré en fonctionnement : 100 000,00€
- 13913 : subvention d'investissement département : 11 600€

2.2.2 Recettes d'investissement

2.2.1.1 Opérations d'ordre : 59 723,73 €

- **280 :** Immobilisation immatérielle 33 018,43 €
- **281 :** Immobilisation matérielle 25 105,30 €
- **192** : produit de cession 1 600,00 €

2.2.1.2 Chapitre 10 : Dotations 4 995,20 €

- **102 :** FCTVA 4 995,20 €

Le produit du FCTVA est fonction de l'investissement en N-2 (2017).

2.2.1.3 Report d'investissement : + 124 256,01 €

3 Budget annexe des EHPAD (M22) : État Réalisé des Recettes et des Dépenses 2019

En 2018, c'était la première année que nous présentions un compte administratif distinguant d'une part les EHPAD du C.C.A.S. et d'autre part des Résidences autonomie. En effet en décembre 2017, le Conseil d'Administration a décidé, dans le cadre de la réforme de la tarification des ESMS, de scinder ce budget en deux : EHPAD et Résidences Autonomie. Le décret 2016-1815 nous conduit à présenter un ERRD (État Réalisé des Recettes et des Dépenses) par budget annexe. Le fait que le C.C.A.S. ait conclu un CPOM avec l'ARS et le Conseil Départemental conduit à modifier les règles budgétaires : sauf en matière de personnels, les crédits sont indicatifs. Les Budgets en M22 ne sont plus soumis à l'équilibre. De nombreux comptes du bilan ne sont plus budgétaires.

Les comparaisons entre les exercices 2018 et 2019 doivent être faites avec une certaine prudence. Il y a eu la fermeture de l' EHPAD La Rivière sur le dernier trimestre 2019.

3.1 Présentation des résultats de fonctionnement 2019 – Vue d'ensemble

Cette année, dans l'activité des résidences, l'analyse des résultats synthétise les éléments ci-dessous :

GROUPE	BP 2019	BUDGET TOTAL	ERRD 2019
Groupe I Exploitation courante	2 531 067,00 €	2 551 067,00 €	2 378 893,61 €
Groupe II Charges du personnel	13 326 185,00 €	13 359 211,50 €	13 241 960,89 €
Groupe III Charges de structure	2 372 496,00 €	2 773 259,00 €	2 739 875,79 €
Dépenses	**18 229 748,00 €**	**18 683 537,50 €**	**18 360 730,29 €**
Groupe I Produits de tarification	16 853 812,00 €	16 752 624,20 €	16 488 885,00 €
Groupe II Autres produits d'exploitation	280 505,00 €	283 705,00 €	175 092,99 €
Groupe III Produits financiers et non encaissables	1 095 431,00 €	1 647 208,30 €	1 696 752,30 €
Recettes	**18 229 748,00 €**	**18 683 537,50 €**	**18 360 730,29 €**
Résultat	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-264210147-20200624-11-06-2020_D08-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2020
Affichage : 24/06/2020
Pour l'autorité compétente par délégation

La subvention de la ville (y compris repas festifs) s'élève à 1 401 295,17€. En 2018, elle était de 661 346,79€. Cette subvention a été exceptionnellement diminuée du fait de la reprise de l'excédent d'investissement autorisée par le ministère. A titre indicatif, elle aurait du (sans cette reprise) s'élever à 1 779 059,65€ soit une diminution de 21,23% par rapport à 2019.

3.2 Affectation des résultats de fonctionnement

Sans objet.

3.3 Analyse des résultats de fonctionnement du budget annexe E.H.P.A.D.

3.3.1 Les Dépenses :

Elles se présentent ainsi de manière globale :

BP : 18 229 748,00 € CA : 18 360 730,29 € Taux de réalisation : 100,72%
Variation entre 2018 et 2019 : +1,97 %

Le budget des résidences n'est pas resté dans l'enveloppe initiale. Au cours de l'année, nous avons eu recours à des ajustements en plus (décisions modificatives) pour 453 789,50€

3.3.1.1 Le groupe I « Dépenses afférentes à l'exploitation courante »

BP : 2 531 067,00€ CA : 2 378 893,61 € Taux de réalisation : 93,99 %

En 2018, l'EHPAD La Rivière a pris en charge toutes les charges communes (groupe I et groupe III), elles sont remboursées par le budget RA La Rivière (compte 7548) pour un montant global de 180 276,03 €. Cela modifie le périmètre d'analyse. En 2019, le montant du remboursement s'élève à 143 281,40€

- **606 :** Achat de fournitures non stockées
  BP : 1 975 388,00 € CA : 1 851 594,65 € Taux de réalisation : 93,73 %

Ces comptes prennent en charge des fournitures non-stockables comme les fluides, les fournitures l'alimentation, les fournitures médicales. Ils représentent 77,83% des dépenses du Groupe I. Nous notons une baisse de ces charges de – 5,28% entre 2018 et 2019.

Il est à constater cette année, une hausse des frais d'électricité d'environ 16 800,00 € entre 2018 et 2019, l'exécution des autres comptes ont baissé d'environ 6,80%.

- **611 :** Prestations de services avec les entreprises
  BP : 143 570,00 € CA : 130 003,42 € Taux de réalisation : 90,55 %

Trois dépenses sont prises en charge par ces comptes :

- le traitement des déchets médicaux,
- la prestation de l'AIMV pour le Cantou de La Rivière,
- les prestations à caractère médico-social (socio-esthétique, etc.).

Ils représentent 5,46 % des dépenses du Groupe I et sont en diminution par rapport à 2018 : -18,21 %. Cela est du à une baisse significative des prestations de l'AIMV qui concernait La Rivière , de – 25% entre 2018 et 2019.

- **625 :** Déplacements, missions réceptions
  BP : 66 704,00 € CA : 52 184,92 € Taux de réalisation : 78,23 %

Ce sont ces comptes qui portent l'essentiel de l'animation en faveur des résidents (mais aussi les déplacements et missions des agents). Ces comptes sont en augmentation de 13,67 % par rapport à 2018. Les frais de réception- artistes ont augmenté de plus de 10 000€ entre 2018 et

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-264210147-20200624-11-06-2020_D08-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2020
Affichage : 24/06/2020
Pour l'autorité compétente par délégation

2019, soit une hausse de 58,87% . C'est conforme aux décisions prises pour améliorer l'animation en résidences.

- **626** : Frais postaux et de télécommunication
  BP : 37 315,00 € CA : 39 672,31 € Taux de réalisation : 106,32 %

Ce sont essentiellement des frais de téléphonie. Ils représentent 1,66 % du Groupe I et ont augmenté de 12,89% par rapport à 2018. Nous avons raccordé la résidence des Cèdres à la fibre optique. Cela s'est traduit par la réalisation d'un abonnement avec un prestataire, ce qui a augmenté les frais de télécommunication.

- **628 :** Divers
  BP : 308 090,00 € CA : 305 438,31€ Taux de réalisation : 99,14 %

Ce sont essentiellement les dépenses de blanchissage (linge plat et linge des résidents). Celles-ci représentent 12,84 % du Groupe I.

3.3.1.2 Le Groupe II « dépenses afférentes au personnel »

BP : 13 326 185,00€ CA : 13 241 960,89 € Taux de réalisation : 99,37 %

- **621 :** Personnel extérieur à l'établissement
  BP : 59 700,00 € CA : 42 042,67 Taux de réalisation : 70,42 %

C'est le remboursement des salaires des agents du siège du C.C.A.S. affectés aux résidences. Cela représente 0,32 % des dépenses du Groupe II.

- **633 :** Impôts et taxes sur les rémunérations
  BP : 23 200,00 € CA : 655,00 € Taux de réalisation : 2,82%

Il s'agit des frais de formation qui ne sont pas pris en charge par le budget des Ressources Humaines de la Ville de Saint-Étienne.

- **641 :** Rémunérations du personnel
  BP : 9 421 375,00 € CA : 9 475 480,47 € Taux de réalisation 100,57 %

Le salaire des agents travaillant en EHPAD représente 71,04 % de la masse du groupe. Il augmente légèrement par rapport à 2018 : + 1,72 %. Courant de l'année 2019, Il a été décidé de doter chaque EHPAD d'un directeur et de recruter 5 Aide soignants.

- **642 et 645 :** Charges sociales
  BP : 3 821 910,00 € CA : 3 723 782,75 € Taux de réalisation 97,43 %

Les charges sur les salaires des agents travaillant en EHPAD représente 28,12 % de la masse du groupe. Le compte augmente légèrement par rapport à 2018 : +1,78%.

3.3.1.3 Le groupe III « dépenses afférentes à la structure »

BP : 2 372 496,00€ CA : 2 739 875,79 € Taux de réalisation : 115,48 %

Pour la Résidence la Rivière, en 2018, nous avions distingué de manière analytique les charges de l'EHPAD de celles de la RA.
En 2019, l'EHPAD a pris en charge toutes les charges communes (groupe I et groupe III), elles sont remboursées par le budget RA (compte 7548) pour un montant global de 143 281,40 €.

- **613 :** locations
  BP : 1 440 750,00 € CA : 1 602 591,45 € Taux de réalisation : 111,23 %

La location des bâtiments des RPA représente 58,49 % des montants des dépenses du groupe III. Nous notons une hausse de 9,84 % entre 2018 et 2019. Ceci s'explique par des loyers révisés à la hausse par les bailleurs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-264210147-20200624-11-06-2020_D08-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2020
Affichage : 24/06/2020
Pour l'autorité compétente par délégation

- **615 :** entretiens et réparations
  BP : 462 780,00 € CA : 428 387,06 € Taux de réalisation : 92,57 %

Cela correspond :

- à l'entretien des bâtiments (part du locataire) pour l'essentiel des travaux effectués par les services de la Ville de Saint-Étienne que les résidences remboursent au vu des factures acquittées. Ce montant est constant d'une année sur l'autre.
- Aux locations entretiens de matériels médicaux : lits, fauteuil roulants, etc.

Ces dépenses représentent 11,45 % de celles du groupe III.

- **616 :** Assurances
  BP : 17 940,00 € CA : 18 221,73 € Taux de réalisation : 101,57 %

Les assurances du service représentent 0,66 % des dépenses du Groupe III. Elles ont augmenté de 3,62 %.

- **618 :** Frais divers
  BP : 5 720,00 € CA : 5 285,00 € Taux de réalisation : 92,40 %

Ce sont des frais de documentation. Ce qui a le plus varié ce sont les abonnements Apycript (permettant d'intégrer les résultats d'analyses dans le logiciel Soins) et Banque Claude Bernard (Base de données des médicaments).

Ces dépenses représentent 0,19 % des dépenses du Groupe III.

- **637 :** Autres impôts et taxes
  BP : 46 650,00 € CA : 49 784,62 € Taux de réalisation : 106,72 %

Nous payons deux types de taxes :

- la redevance spéciale pour les ordures ménagères,
- les taxes autour des droits d'auteurs types SACEM pour la musique que nous diffusons dans le cadre de nos animations.

Elles représentent 1,82 % du Groupe III.

- **651 :** Redevances pour concessions
  BP : 2 220,00 € CA : 166,33 € Taux de réalisation : 7,49%

En 2018, nous avons payé les abonnements Apycript (liaison avec les laboratoires d'analyses) et BCB (Banque Claude Bernard : données sur les médicaments) sur ce compte et en 2019 sur le compte 618.

- **654 :** Pertes sur créances irrécouvrables
  BP : 20 400,00 € CA : 70 911,46 € Taux de réalisation : 347,61 %

Il est difficile d'estimer à l'avance le montant des créances irrécouvrables. C'est pourquoi nous provisionnons chaque année une somme qui permet de financer ces pertes potentielles. A la demande du comptable public, nous avons du solder de vieux dossiers importants insolvables.

- **673** : annulations de titres sur exercices antérieurs
  BP : 24 820,00 € CA : 18 365,81 € Taux de réalisation : 74 %

Il est difficile d'estimer à l'avance l'ampleur de ce type d'annulation. Le plus souvent celles-ci sont compensées par l'émission d'un titre au véritable destinataire. Entre 2018 et 2019, ces annulations ont baissé de 48,41 %.

- **678 :** Autres charges exceptionnelles
  BP : 3 950,00 € CA : 177 005,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-264210147-20200624-11-06-2020_D08-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2020
Affichage : 24/06/2020
Pour l'autorité compétente par délégation

La dépense correspond essentiellement au virement de 176 855,00€ au profit de la mutualité dans le cadre de la création du nouveau EHPAD. C'est un fait exceptionnel.

- **681 :** Amortissement des immobilisations
  BP : 342 836,00 € CA : 362 458,35 € Taux de réalisation : 105,72 %

Il y a toujours une part d'incertitude sur les amortissements liée à l'ampleur des immobilisations du second semestre de l'année et des durées prévisibles.

3.3.2 Les Recettes :

De manière globale les recettes des E.H.P.A.D sont de :

BP : 18 229 748,00 € CA : 18 360 730,29 € Taux de réalisation : 100,72 %

Grâce à la subvention de la Ville de Saint-Étienne, elles équilibrent les dépenses.

3.3.2.1 Le groupe 1 «Produits de la tarification et assimilés»

BP : 16 853 812,00 € CA : 16 488 885,00 € Taux de réalisation : 97,83 %

- **7351 :** Produits à la charge de l'assurance maladie
  BP : 6 004 462 € CA : 6 037488,50 € Taux de réalisation : 100,55 %

Le C.C.A.S. de Saint-Étienne avaient des produits inférieurs à la moyenne nationale. Le processus de convergence tarifaire mis en place par le Décret 2016-1814 nous est donc favorable. Il avait été anticipé lors de la préparation budgétaire mais un ajustement a été nécessaire au vu de l'arrêté de l'ARS parvenu en juillet 2019.

- **7352 :** Produits à la charge du Département
  BP : 3 340 360,00 € CA : 3 599 769,76 € Taux de réalisation : 107,77 %

La baisse de la dotation dépendance est compensée par l'augmentation du nombre de résidents bénéficiant de l'Aide sociale départementale.

- **7353 :** Produits à la charge de l'usager
  BP : 7 508 990,00 € CA : 6 851 626,74 € Taux de réalisation : 91,25 %

L'augmentation de la part des résidents à l'aide sociale (de 95 à 100 dossiers soit une hausse de 5,27%) conduit à un déplacement des recettes des usagers vers le Conseil départemental.

3.3.2.2 Le groupe II « autres produits relatifs à l'exploitation »

BP : 280 505,00 € CA : 175 092,99 € Taux de réalisation : 62,42 %

Ce groupe est en forte baisse, Il correspond uniquement aux recettes propres créées par chaque EHPAD. Le plus gros montant de la recette provient de la refacturation des charges de l'EHPAD La Rivière vers la Résidence Autonomie La Rivière. Le site de La Rivière a été fermé en septembre 2019.

- **701 :** Vente de produits finis
  BP : 19 070,00 € CA : 19 268,98 € Taux de réalisation : 101,04 %

Ce sont les achats de repas par les visiteurs des résidents qui sont comptabilisés au compte 701.

- **708 :** Produits des activités annexes
  BP : 18 960,00 € CA : 11 425,35 € Taux de réalisation : 60,26 %

Les prestataires types coiffeurs, pédicures nous versent une participation à chacune de leurs interventions. C'est aussi le produit des contributions des majeurs protégés de la Résidence Bel Horizon au financement de la tutrice du C.C.A.S.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-264210147-20200624-11-06-2020_D08-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2020
Affichage : 24/06/2020
Pour l'autorité compétente par délégation

- **754 :** Remboursements de frais
  BP : 241 905,00 € CA : 143 281,40 € Taux de réalisation : 59,23 %

Il s'agit du remboursement par la section Résidence autonomie de La Rivière de la partie des charges communes qui lui incombe.

- **758 :** Produits divers de la gestion courante
  BP : 570,00 € CA : 1 117,26 € Taux de réalisation : 196,01 %

Divers remboursements ont été comptabilisés ainsi.

3.3.2.3 Le Groupe III : Produits financiers et non encaissables

BP : 1 095 431,00€ CA : 1 696 752,30 € Taux de réalisation : 154,89 %

- **771 :** Produits exceptionnels sur opérations de gestion
  BP : 1 015 594,00 € CA : 1 409 646,87 € Taux de réalisation : 138,80 %

Ce sont les subventions de la Ville de Saint-Étienne pour l'équilibre du budget. En 2018, elles étaient faibles car nous avons repris une partie de l'excédent d'investissement.

- **777 :** Quote-part des subventions
  BP : 1 000,00 € CA : 1 000,00 € Taux de réalisation : 100 %

Il s'agit de l'étalement de subvention que la Résidence de La Croix de l'Orme avait obtenu pour la réalisation de petits investissements.

- **778 :** Autres produits exceptionnels
  BP : 250,00 € CA : 6 266,34€

Cette recette correspond essentiellement à l'encaissement des chèques énergie.

- **781 :** Reprise sur provisions
  BP : 0,00 € CA : 240 763,00€

La reprise de provision des actifs circulant (63 908€) est difficile à anticiper. Cela concerne des provisions réalisées antérieures à 2019 pour l'éventuel financement d'admissions en non-valeurs. Nous avons repris le solde au vu du réalisé 2019. Cela permet de financer la constitution de nouvelles provisions pour des risques qui ne sont pas éteints à ce jour.
La reprise sur provisions réglementées pour renouvellement d'immobilisations correspond à la reprise de la provision de 176 855€ constituée par principe de précaution, La somme a été versée pour la Cité des aînés à la Mutualité. Nous avons effectué le virement qui est enregistré en charge exceptionnelle.

- **791 :** Transfert de charges d'exploitation
  BP : 78 587,00 € CA : 39 076,09 € Taux de réalisation : 49,72 %

C'est l'enregistrement des écritures d'étalement des travaux effectivement réalisés par la Ville de Saint-Étienne et remboursés par le budget annexe des RPA pour un montant de 39 076,90€.

3.4 Vue d'ensemble de la section d'investissement 2019

3.4.1 Calcul de la Capacité d'Autofinancement 2019

		Comptes	ERRD 2019
Total des charges			18 360 730,29 €
+ Flux internes (charges)			**362 458,35 €**
FRI	+ Valeur comptable des éléments d'actif cédés	c/675	0,00 €
	+ Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	c/6811	258 857,78 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-264210147-20200624-11-06-2020_D08-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2020
Affichage : 24/06/2020
Pour l'autorité compétente par délégation

	+ Dotations aux provisions pour renouvellement des immobilisations et dotations aux amortissements dérogatoires	c/68742, c/68725	0,00 €
	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/6812, c/6816, c/6871, c/68746	61 220,57 €
FRE	+ Dotations aux provisions d'exploitation	c/6815	0,00 €
	+ Dotations aux provisions de couverture du BFR	c/68741	0,00 €
	+ Dotations aux dépréciations des actifs circulants: créances, stocks et en-cours	c/6817	42 380,00 €
	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	c/686, c/68748, c/6876	0,00 €
	+ Engagements à réaliser sur ressources affectées (établissements privés)	c/689	0,00 €
Charges réelles			**17 998 271,94 €**
Total des produits			18 360 730,29 €
- Flux internes (produits)			**241 763,00 €**
FRI	- Produits des cessions d'éléments d'actif	c/775	0,00 €
	- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	c/777	1 000,00 €
	- Reprises sur provisions pour renouvellement des immobilisations et reprises sur amortissements dérogatoires	c/78742, c/78725	176 855,00 €
	- Autres reprises sur amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/7811, c/7816, c/78746	0,00 €
	- Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat (établissements privés)	c/7781	0,00 €
FRE	- Reprises sur provisions d'exploitation	c/7815	0,00 €
	- Reprises sur provisions de couverture du BFR	c/78741	0,00 €
	- Reprises sur dépréciations des actifs circulants: créances, stocks et en-cours	c/7817	63 908,00 €
	- Autres reprises sur dépréciations et provisions	c/786, c/78748, c/7876	0,00 €
	- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs affectées (établissements privés)	c/789	0,00 €
Produits réels			**18 118 967,29 €**
CAPACITE OU INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (CAF ou IAF)			**120 695,35 €**

3.4.2 *Les réalisations de la section d'investissement.*

Avec la réforme de la M22 introduite par le Décret 2016-1815 et précisée par l'instruction interministérielle du 12 juillet 2018 de nombreux comptes ne sont plus budgétaires.

La section d'investissement n'enregistre plus qu'une partie des opérations présentées ci-dessous :

Titres	BP 2019	Budget Total 2019	ERRD 2019
Titre 1 - Remboursement des dettes financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Titre 2 - Acquisition d'éléments de l'actif	291 217,00 €	291 217,00 €	162 386,67 €
Titre 3 - Autres emplois	78 587,00 €	78 587,00 €	39 076,09 €
Dépenses	**369 804,00 €**	**369 804,00 €**	**201 462,76 €**
Titre 1- Augmentation des capitaux propres	27 968,00 €	27 968,00 €	30 856,25 €
Titre 2 - Augmentation des dettes financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Titre 3- Autres ressources	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes	**27 968,00 €**	**27 968,00 €**	**30 856,25 €**

De plus, avec cette instruction interministérielle du 12 juillet 2018 (page 35), la notion de résultat d'investissement disparaît.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-264210147-20200624-11-06-2020_D08-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2020
Affichage : 24/06/2020
Pour l'autorité compétente par délégation

Le résultat d'investissement, au sens classique du terme n'a plus de sens dans la mesure où l'exploitation, par le biais de la CAF, alimente le tableau de financement et participe à la variation du Fonds de Roulement qui constitue la ligne d'équilibre globale de l'EPRD.

C'est désormais le montant du FDR (fonds de roulement) qui s'apparente à la réserve (déterminé par le comptable), et qui sert à anticiper le financement des investissements futurs. Il constitue la marge de sécurité financière de la collectivité.

4 Budget annexe des Résidences autonomie (M22) : État Réalisé des Recettes et des Dépenses 2018

En 2018, c'était la première année que nous présentions un compte administratif distinguant d'une part les EHPAD du C.C.A.S. et d'autre part des Résidences autonomie. En effet en décembre 2017, le Conseil d'Administration a décidé, dans le cadre de la réforme de la tarification des ESMS, de scinder ce budget en deux : EHPAD et Résidences Autonomie. Le décret 2016-1815 nous conduit à présenter un ERRD (État Réalisé des Recettes et des Dépenses) par budget annexe. Le fait que le C.C.A.S. ait conclu un CPOM avec l'ARS et le Conseil Départemental conduit a modifié les règles budgétaires : sauf en matière de personnels, les crédits sont indicatifs. Les Budgets en M22 ne sont plus soumis à l'équilibre. De nombreux comptes du bilan ne sont plus budgétaires.

Les comparaisons entre les exercices 2018 et 2019 doivent être faites avec une certaine prudence. Il y a eu la fermeture de la résidence La Rivière sur le dernier trimestre 2019.

4.1 Présentation des résultats de fonctionnement 2019 – Vue d'ensemble

Cette année, dans l'activité des résidences, l'analyse des résultats synthétise les éléments ci-dessous :

GROUPE	BP 2019	BUDGET TOTAL	ERRD 2019
Groupe I Exploitation courante	726 932,00 €	727 932,00 €	612 406,03 €
Groupe II Charges du personnel	2 508 289,00 €	2 555 776,38 €	2 540 527,87 €
Groupe III Charges de structure	1 200 445,00 €	1 230 445,00 €	1 165 356,51 €
Dépenses	**4 435 666,00 €**	**4 514 153,38 €**	**4 318 290,41 €**
Groupe I Produits de tarification	2 621 376,00 €	2 643 328,08 €	2 245 970,84 €
Groupe II Autres produits d'exploitation	602 460,00 €	602 460,00 €	668 686,12 €
Groupe III Produits financiers et non encaissables	1 211 830,00 €	1 268 365,30 €	1 403 633,45 €
Recettes	**4 435 666,00 €**	**4 514 153,38 €**	**4 318 290,41 €**
Résultat	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**

La subvention de la ville (y compris repas festifs) s'élève à 1 332 477,89€. En 2018, elle était de 510 807,73 €. Cette subvention a été exceptionnellement diminuée du fait de la reprise d'une partie de l'excédent d'investissement réalisé en 2018. A titre indicatif, elle aurait du (sans cette reprise) s'élever à 1 779 059,65€ soit une diminution de 25,10% par rapport à 2019.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-264210147-20200624-11-06-2020_D08-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2020
Affichage : 24/06/2020
Pour l'autorité compétente par délégation

4.2 Affectation des résultats de fonctionnement

Sans objet.

4.3 Analyse des résultats de fonctionnement du budget annexe des Résidences autonomie

4.3.1 Les Dépenses :

Elles se présentent ainsi de manière globale :

BP : 4 435 666,00 € - CA : 4 318 290,41 € - taux de réalisation : 97,35 %

Le budget des résidences est resté dans l'enveloppe initiale.

4.3.1.1 Le groupe I « Dépenses afférentes à l'exploitation courante »

BP : 726 932,00€ CA : 612 406,03€ Taux de réalisation : 84,25 %

- **606 :** Achat de fournitures non stockées
  BP : 602 195,00 € CA : 538 202,80 € Taux de réalisation : 89,37 %

Ces comptes prennent en charge des fournitures non stockables comme les fluides, les fournitures pour lesquelles le C.C.A.S. ne tient pas de stock, l'alimentation. Il représente 87,88 % des dépenses du Groupe I.

- **611 :** Prestation de services avec les entreprises
  BP : 83 992,00 € CA : 43 566,47 € Taux de réalisation : 51,87 %

Les dépenses prises en charge par ces comptes sont les prestations à caractère médico-social qui participent à la prévention de la perte d'autonomie. Elles représentent 7,11 % des dépenses du Groupe I. Ces dépenses ont augmenté de 10 401€ entre 2018 et 2019, soit + 31,36%

- **625 :** Déplacements, missions réceptions
  BP : 11 923,00 € CA : 11 657,48 € Taux de réalisation : 97,77 %

Ce sont ces comptes qui portent l'essentiel de l'animation en faveur des résidents (mais aussi les déplacements et missions des agents).

- **626 :** Frais postaux et de télécommunication
  BP : 9 240,00 € CA : 9 340,41 € Taux de réalisation : 101,09 %

Ce sont essentiellement des frais de téléphonie. Ils représentent 1,53 % du Groupe I.

- **628 :** Divers
  BP : 15 582,00 € CA : 9 639,00 € Taux de réalisation : 61,86 %

Ce sont les dépenses d'analyse de laboratoire pour la cuisine et les prestations de lavage des vitres. Celles-ci représentent 1,57 % du Groupe I.

4.3.1.2 Le Groupe II « dépenses afférentes au personnel »

BP : 2 508 289,00 € CA : 2 540 527,87 € Taux de réalisation : 101,29 %

- **621 :** Personnel extérieur à l'établissement
  BP : 21 300,00 € CA : 14 044,75€ Taux de réalisation : 65,94 %

C'est le remboursement des salaires des agents du siège du C.C.A.S. affectés aux résidences. Cela représente 0,55 % des dépenses du Groupe II.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-264210147-20200624-11-06-2020_D08-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2020
Affichage : 24/06/2020
Pour l'autorité compétente par délégation

- **622 :** Honoraires
  BP : 100,00 € CA : 0,00€

Pas de dépenses en 2019 correspondant à l'intervention de médecins comme SOS Médecins pour des actes de décès.

- **633 :** Impôts et taxes sur les rémunérations
  BP : 3 800,00 € CA : 0,00 €

Pas de frais. Il s'agit des frais de formation qui ne sont pas pris en charge par le budget des Ressources Humaines de la Ville de Saint-Étienne.

- **641 :** Rémunérations du personnel non médical
  BP : 1 652 331,00 € CA : 1 714 317,45 € Taux de réalisation : 103,75 %

Le salaire des agents travaillant en Résidences autonomie représente 67,48 % de la masse du groupe II. Cette masse salariale fluctue d'une année à l'autre par rapport à l'absentéisme et par rapport à la revalorisation des salaires.

- **642 :** Rémunérations du personnel médical
  BP : 85 488,00 € CA : 86 002,55 € Taux de réalisation : 100,60 %

C'est la part des salaires financée par la Dotation soins (aides soignants en Résidences autonomie).

- **645 :** Charges sociales
  BP : 745 270,00 € CA : 726 163,12 € Taux de réalisation : 97,44 %

Les charges sociales sur les salaires des agents travaillant en Résidences autonomie représentent 28,58 % de la masse du groupe.

4.3.1.3 Le groupe III « dépenses afférentes à la structure »

BP : 1 200 445,00 € CA : 1 165 356,51 € Taux de réalisation : 97,08 %

- **613 :** locations
  BP : 890 010,00 € CA : 899 826,48 € Taux de réalisation : 101,10 %

La location des bâtiments des RPA représente 77,21 % des montants des dépenses du groupe III. En 2019, nous avons eu réévaluation des loyers par les bailleurs.

- **615 :** entretiens et réparations
  BP : 155 035,00 € CA : 130 819,48 € Taux de réalisation : 84,38 %

Cela correspond à l'entretien des bâtiments (part du locataire) pour l'essentiel des travaux effectués par les services de la Ville de Saint-Étienne que les résidences remboursent au vu des factures acquittées. Ce montant est constant d'une année sur l'autre.
Ces dépenses représentent 11,26 % de celles du groupe III.

- **616 :** Assurances
  BP : 10 166,00 € CA : 9 817,73 € Taux de réalisation : 96,57 %

Les assurances du service représentent 0,84 % des dépenses du Groupe III.

- **618 :** Frais divers
  BP : 1 640,00 € CA : 1 213,94 € Taux de réalisation : 74,02 %

Ce sont des frais de documentation. Ces dépenses représentent 0,10 % des dépenses du Groupe III.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-264210147-20200624-11-06-2020_D08-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2020
Affichage : 24/06/2020
Pour l'autorité compétente par délégation

- **637 :** Autres impôts et taxes
  BP : 11 130,00 € CA : 9 565,95 € Taux de réalisation : 85,95 %

Nous payons deux types de taxes :

- la redevance spéciale pour les ordures ménagères,
- les taxes autour des droits d'auteurs types SACEM pour la musique que nous diffusons dans le cadre de nos animations.

Elles représentent 0,82 % du Groupe III.

- **654 :** Pertes sur créances irrécouvrables
  BP : 11 560,00 € CA : 2 927,79 € Taux de réalisation : 25,33 %

Il est difficile d'estimer à l'avance le montant des créances irrécouvrables. C'est pourquoi nous provisionnons chaque année une somme qui permet de financer ces pertes potentielles.

- **673 :** annulations de titres sur exercices antérieurs
  BP : 2 272,00 € CA : 0,00 € Taux de réalisation : 0,00 %

Il est difficile d'estimer à l'avance l'ampleur de ce type d'annulation. Le plus souvent celles-ci sont compensées par l'émission d'un titre au véritable destinataire.

- **675 :** Valeurs comptables des actifs cédés
  BP : 0,00 € CA : 0,00€

Sur 2019, pas de sortie de biens de notre actif. Pour information, les éléments de la sortie de La Rivière seront traités en 2020.

- **681 :** Amortissement des immobilisations
  BP : 117 000,00 € CA : 110 722,55€ Taux de réalisation : 94,63 %

Il y a toujours une part d'incertitude sur les amortissements liés à l'ampleur des immobilisations du second semestre de l'année et des durées prévisibles.

4.3.2 Les Recettes :

De manière globale les recettes des RA sont de :

BP : 4 435 666,00€ CA : 4 318 290,41 € Taux de réalisation : 97,35 %

Grâce à la subvention de la Ville de Saint-Étienne elles équilibrent les dépenses.

4.3.2.1 Le groupe 1 «Produits de la tarification et assimilés»

BP : 2 621 376,00 € CA : 2 245 970,84 Taux de réalisation : 85,68 %

- **731 :** Produits à la charge de l'assurance maladie
  BP : 425 176,00 € CA : 453 663,38 € Taux de réalisation : 106,70 %

Le C.C.A.S. de Saint-Étienne avait des produits inférieurs à la moyenne nationale. Le processus de convergence tarifaire mis en place par le Décret 2016-1814 nous est donc favorable. Il avait été anticipé lors de la préparation budgétaire mais un ajustement a été nécessaire au vu de l'arrêté de l'ARS parvenu en juillet 2019.

- **734 :** Produits à la charge de l'usager
  BP : 2 196 200,00 € CA : 1 792 307,46 € Taux de réalisation : 81,61 %

Le taux d'occupation en Résidences autonomie a été inférieur à ce qui avait été budgété, d'où un impact significatif dans les résultats.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-264210147-20200624-11-06-2020_D08-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2020
Affichage : 24/06/2020
Pour l'autorité compétente par délégation

4.3.2.2 *Le groupe II « autres produits relatifs à l'exploitation »*

BP : 602 460,00 € **CA : 668 686,12 €** **Taux de réalisation : 110,99 %**

- **701 :** Vente de produits finis
  BP : 497 000,00 € CA : 547 659,20 € Taux de réalisation : 110,19 %

Ce sont les achats de repas par les résidents et leurs visiteurs qui sont comptabilisés au compte 701. Cela représente 81,90 % des produits du groupe.

- **708 :** Produits des activités annexes
  BP : 42 250,00 € CA : 49 201,60 € Taux de réalisation : 116,45 %

Les prestataires types coiffeurs, pédicures nous versent une participation à chacune de leurs interventions.
Le compte enregistre aussi les produits de la sous-location des locaux de l'ancienne unité de vie protégée de la Résidence Les Camélias à l'AIMCP Loire, qui justifie la progression.

- **748 :** Autres subventions et participations
  BP : 63 210,00 € CA : 71 215,00 Taux de réalisation : 112,66 %

Le C.C.A.S. encaisse sur ce compte le Forfait autonomie versé par le Conseil Départemental, qui avait été sous évalué dans le budget prévisionnel.

- **758 :** Produits divers de la gestion courante
  BP : 0,00 € CA : 610,32 €

Divers remboursements sont comptabilisés sur ce compte.

4.3.2.3 *Le Groupe III : Produits financiers et non encaissables*

BP : 1 211 830,00€ **CA : 1 403 633,45 €** **Taux de réalisation : 115,83 %**

- **771 :** Produits exceptionnels sur opérations de gestion
  BP : 1 162 811,00 € CA : 1 335 711,15 € Taux de réalisation : 114,87 %

Ce sont les subventions de la Ville de Saint-Étienne pour l'équilibre du budget. Dans la ventilation originelle du budget primitif entre la partie EHPAD et la partie Résidences autonomie, l'estimation a sans doute sous-estimé les besoins des Résidences autonomie. De plus, la récupération en 2018 d'une partie de l'excédent d'investissement impacte les résultats.

- **775 :** Produit de la cession d'actifs
  BP : 0,00 € CA : 0,00 €

Aucun produit provenant de la cession d'actif.

- **777 :** Quote-part des subventions
  BP : 1 310,00 € CA : 309,49 € Taux de réalisation : 26,63%

Il s'agit de l'étalement de subventions que la Résidence de La Terrasse poursuit pour la tonnelle originellement installée aux Hortensias.

- **778 :** Autres produits exceptionnels
  BP : 0,00 € CA : 2 286,50 € Taux de réalisation : 0 %

Dans ce compte, sont enregistrés les chèques énergie.

- **781 :** Reprise sur provisions
  BP : 0,00 € CA : 0,00 €

La reprise de provision est difficile à anticiper.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-264210147-20200624-11-06-2020_D08-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2020
Affichage : 24/06/2020
Pour l'autorité compétente par délégation

- **791 :** Transfert de charges d'exploitation
  BP : 47 709,00 € CA : 65 326,31 € Taux de réalisation : 136,93 %

C'est l'enregistrement des écritures d'étalement des travaux effectivement réalisés par la Ville de Saint-Étienne et remboursés par le budget annexe des RPA pour un montant de 65 326,31 €.

4.4 Vue d'ensemble de la section d'investissement 2019

4.4.1 *Calcul de la Capacité d'Autofinancement 2019*

		Comptes	ERRD 2019
Total des charges			**4 318 290,41 €**
+ Flux internes (charges)			**110 722,55 €**
FRI	+ Valeur comptable des éléments d'actif cédés	c/675	0,00 €
	+ Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	c/6811	54 455,27 €
	+ Dotations aux provisions pour renouvellement des immobilisations et dotations aux amortissements dérogatoires	c/68742, c/68725	0,00 €
	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/6812, c/6816, c/6871, c/68746	56 267,28 €
FRE	+ Dotations aux provisions d'exploitation	c/6815	0,00 €
	+ Dotations aux provisions de couverture du BFR	c/68741	0,00 €
	+ Dotations aux dépréciations des actifs circulants: créances, stocks et en-cours	c/6817	0,00 €
	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	c/686, c/68748, c/6876	0,00 €
	+ Engagements à réaliser sur ressources affectées (établissements privés)	c/689	0,00 €
Charges réelles			**4 207 567,86 €**
Total des produits			**4 318 290,41 €**
- Flux internes (produits)			**309,49 €**
FRI	- Produits des cessions d'éléments d'actif	c/775	0,00 €
	- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	c/777	309,49 €
	- Reprises sur provisions pour renouvellement des immobilisations et reprises sur amortissements dérogatoires	c/78742, c/78725	0,00 €
	- Autres reprises sur amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/7811, c/7816, c/78746	0,00 €
	- Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat (établissements privés)	c/7781	0,00 €
FRE	- Reprises sur provisions d'exploitation	c/7815	0,00 €
	- Reprises sur provisions de couverture du BFR	c/78741	0,00 €
	- Reprises sur dépréciations des actifs circulants: créances, stocks et en-cours	c/7817	
	- Autres reprises sur dépréciations et provisions	c/786, c/78748, c/7876	0,00 €
	- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs affectées (établissements privés)	c/789	0,00 €
Produits réels			**4 317 980,92 €**
CAPACITE OU INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (CAF ou IAF)			**110 413,06 €**

4.4.2 *Les réalisations de la section d'investissement.*

Avec la réforme de la M22 introduite par le Décret 2016-1815 et précisée par l'instruction interministérielle du 12 juillet 2018 de nombreux comptes ne sont plus budgétaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-264210147-20200624-11-06-2020_D08-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2020
Affichage : 24/06/2020
Pour l'autorité compétente par délégation

Ainsi, la section d'investissement n'enregistre plus qu'une partie des opérations présentées ci-dessous :

Titres	BP 2019	Budget Total 2019	ERRD 2019
Titre 1 - Remboursement des dettes financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Titre 2 - Acquisition d'élèments de l'actif	90 391,00 €	72 773,69 €	44 803,20 €
Titre 3 - Autres emplois	47 709,00 €	65 326,31 €	65 326,31 €
Dépenses	**138 100,00 €**	**138 100,00 €**	**110 129,51 €**
Titre 1- Augmentation des capitaux propres	16 160,00 €	16 160,00 €	14 449,95 €
Titre 2 - Augmentation des dettes financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Titre 3- Autres ressources	18 760,00 €	18 760,00 €	0,00 €
Recettes	**34 920,00 €**	**34 920,00 €**	**14 449,95 €**

De plus, avec l'Instruction interministérielle du 12 juillet 2018 (page 35), la notion de résultat d'investissement disparaît.

« Le résultat d'investissement, au sens classique du terme n'a plus de sens dans la mesure où l'exploitation, par le biais de la CAF, alimente le tableau de financement et participe à la variation du Fonds de Roulement qui constitue la ligne d'équilibre globale de l'EPRD.

C'est désormais le montant du FDR (fonds de roulement) qui s'apparente à la réserve (déterminée par le comptable). Il sert à anticiper le financement des investissements futurs. Il constitue la marge de sécurité financière de la collectivité. »

5 Budget annexe du Portage de repas (M.14)

La création du budget du portage de repas en 2010 répondait à plusieurs objectifs :
- passer en liaison froide pour des raisons sanitaires,
- créer un budget annexe spécifique distinct des RPA pour suivre cette activité particulière,
- organiser une veille active auprès des usagers.

Ce budget ne comporte pas de section d'investissement.

5.1 Vue d'ensemble

Les résultats sont les suivants :

chapitre	CA 2018	BP 2019	CA 2019	Evolution en% de CA à CA
011- Chapitres à caractère général	889 993,40 €	943 360,00 €	950 315,37 €	6,78%
012 - charges de personnels	71 997,38 €	79 645,00 €	82 479,30 €	14,56%
65 - Autres charges de gestion courante	1 139,12 €	1 000,00 €	0,00 €	-100,00%
67 - charges exceptionnelles	0,00 €	2 000,00 €	457,55 €	
022 - Dépenses imprévues	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	
Dépenses de Fonctionnement	**963 129,90 €**	**1 027 005,00 €**	**1 033 252,22 €**	**7,28%**
70- Produits des services	816 871,16 €	856 500,00 €	825 226,93 €	1,02%
74- Dotations participations	146 258,74 €	170 505,00 €	208 025,19 €	42,23%
77- Produits exceptionnels			0,10 €	
Recettes de Fonctionnement	**963 129,90 €**	**1 027 005,00 €**	**1 033 252,22 €**	**7,28%**
RESULTAT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-264210147-20200624-11-06-2020_D08-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2020
Affichage : 24/06/2020
Pour l'autorité compétente par délégation

L'équilibre est atteint grâce à une subvention de la ville de **208 025,19 €**, soit 20,13 % des dépenses.

5.2 Analyse des écarts significatifs

5.2.1 Les Dépenses

L'analyse des comptes 2019 montre une augmentation des dépenses de 70 122,32 € par rapport au Compte Administratif 2018.

Cela s'explique notamment par :

- En 2017, un des deux salaires était pris en charge par la Ville de Saint-Étienne dans le cadre d'une procédure de repositionnement et réintégré en 2018. Les charges du personnel entre 2018 et 2019 augmente de 14,56%.
- Une augmentation du nombre de repas entre 2018 et 2019.

5.2.2 Les Recettes :

Entre le compte administratif 2018 et 2019, on note une relative stabilité des recettes encaissées (+ 8 355,77 € avec augmentation du nombre de repas vendus).

La subvention d'équilibre a pu être malgré tout contenue à hauteur de **208 025,19 €** (BP 2018 : 146 258,74 €).

L'Assemblée Délibérante approuve le Compte Administratif de l'exercice 2019 :
- **du budget principal du C.C.A.S,**
- **du budget annexe des EHPAD,**
- **du budget annexe des Résidences autonomie,**
- **du budget annexe du "Portage de repas à domicile et service de veille active".**

Vote à main levée : nombre de voix :	- POUR :	12
	- CONTRE :	0
	- ABSTENTION :	0

Détail des votes :

Votes pour

M. Gaël PERDRIAU, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Siham LABICH, M. Frédéric DURAND, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Marie-Françoise DECERLE, M. Bernard DELAKIAN, M. Pierre CORNILLON, M. Henry DUPOIZAT, Mme Huguette GUILHOT, M. Gérard RIBEYRON

Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente du CCAS

Nicole AUBOURDY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-264210147-20200624-11-06-2020_D08-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/06/2020
Affichage : 24/06/2020
Pour l'autorité compétente par délégation